

Barbezieux-Saint-Hilaire,  
le 10 décembre 2025

# Information

## Service de l'eau potable

Madame, Monsieur,

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la Ville de Barbezieux-Saint-Hilaire a fait le choix de confier à la société AGUR la gestion de son service d'eau potable pour une durée de 8 ans.

En tant qu'abonné du service, aucun changement n'intervient pour votre fourniture d'eau.

Toutes les modalités pratiques sont précisées dans la fiche jointe à ce courrier.



Nous souhaitons apporter un complément d'information concernant la dernière facturation de SAUR, le gestionnaire précédent. Dans le cadre du solde des consommations de 2025, il est possible que, dans certains cas, votre consommation ait été surestimée par la société SAUR si votre compteur n'a pas été relevé. Dans cette situation, votre consommation sera régularisée à l'issue de la relève que AGUR réalisera en fin d'année 2026. Si vous souhaitez néanmoins la régulariser avant cette échéance, vous pouvez, sur la base de votre relevé réel, demander à SAUR de refaire votre facture.

Dorénavant, pour toutes questions relatives à l'eau potable, n'hésitez pas à contacter la société AGUR via **www.agur.fr** et au **09 69 39 40 00** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00. Pour les dépannages, le service d'astreinte de la société AGUR est joignable 24h/24 toute l'année, au même numéro.

A compter du 06/01/2026, une permanence est mise en place le mardi de 8h00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 au 54 rue de la République à Barbezieux-Saint-Hilaire.

Pour toutes les demandes relatives au service de l'assainissement collectif, vous pouvez toujours contacter la société SAUR au 05 87 23 10 00, elle reste gestionnaire de ce service pour 8 ans.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

André MEURAILLON  
Maire de Barbezieux-Saint-Hilaire  
  
Barbezieux-Saint-Hilaire  
(Charente)